



Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE &  
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest



## FEMMES ET POST-CONFLIT : de la nécessité des femmes aux tables de négociation

**Maître KAUDJHIS-OFFOUMOU**

Avocate à la Cour  
Côte d'Ivoire

### **Atelier régional sur le Post-conflit et le Développement**

*(pour la Formulation d'une Politique régionale de Reconstruction post-conflit)*

**Golf Hôtel**

Abidjan, Côte d'Ivoire

3 - 5 juin 2008

L'**OFEP** (Organisation des Femmes d'Eburnie pour la Paix) et sa structure élargie depuis peu FIFem (Fédération internationale des Femmes pour la Paix), ont organisé des rassemblements et des marches en faveur de la Paix et de la Réconciliation, notamment "**Les Flambeaux de la Paix et de la Réconciliation**". Avec le **Réseau des Femmes de la Région du Fleuve Mano** qui regroupe les femmes de Guinée, Sierra Leone et Libéria et qui s'étend aux femmes de Côte d'Ivoire, ces organisations apportent leur contribution à la recherche de la Paix dans la sous-région. A travers ces initiatives, elles font comprendre que des actions de non violence peuvent s'opposer aux conflits.

Les Etats gagneraient à rendre formelles les initiatives féminines et informelles en faveur de la Paix. Car les femmes, éducatrices familiales et sociales peuvent rapprocher plus facilement des antagonistes et prôner leur coexistence pacifique. Il suffirait de les admettre aux tables de négociations officielles lorsque le contexte est favorable. Il serait injuste de voir ceux qui ont fait la guerre occuper de hautes fonctions et négliger celles qui ont posé des actes pour la Paix. Il n'est pas nécessaire que les femmes soient combattantes ou militantes d'un parti pour que leur action les mène aux tables de négociation. Il n'est pas inutile de réaffirmer que pour accéder aux tables de négociations, les femmes doivent être solidaires et parler d'une seule voix.

**En tout état de cause, les femmes devraient pouvoir participer de manière significative à l'élaboration de la nouvelle gouvernance et aux négociations sur la Paix pour améliorer leurs conditions de vie, faire prendre en considération leurs besoins pratiques et stratégiques, pour une Paix durable.**

L'**égalité de Genre** doit être respectée. L'art de négocier ou de diriger une institution gouvernementale intérimaire dans une période de transition peut être maîtrisé par des femmes. Il n'y a aucune raison de les écarter de ces fonctions sachant que les décisions profitent à ceux qui les prennent.

Chaque Gouvernement devrait observer les dispositions des instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux Droits Humains ainsi que les Déclarations internationales et régionales sur les femmes, dans la mise en œuvre de leurs institutions, dans l'optique d'une vraie gouvernance démocratique en période post-conflit.

### **DU CONTEXTE DE L'APRÈS CRISE IVOIRIENNE**

#### ***- Au plan social, la situation des femmes s'est empirée :***

En témoigne l'insécurité humaine et alimentaire : les bouleversements provoqués par la guerre ont changé les relations entre les personnes. Les rôles se sont modifiés. De nombreuses femmes sont devenues chefs de famille mais n'ont pas suffisamment de moyens pour nourrir leur famille, soigner et scolariser leurs enfants.

#### ***- La violence à l'égard des femmes continue :***

Avant et pendant la crise, l'excision des filles était pratiquée ; elle l'est encore. La loi qui la réprime n'a pas produit un effet dissuasif. Les pratiques traditionnelles telles que le mariage précoce et forcé, la dot ou le veuvage coutumier ont toujours cours de même que l'esclavage sexuel, la prostitution et la violence faite aux femmes.

La situation financière des familles devenant de plus en plus précaire, la violence domestique est en recrudescence. Cette violence peut s'expliquer par le fait que les hommes ont changé. Ils ont vécu les atrocités de la guerre; ils ne sont plus sensibles aux souffrances. Ils cultivent la violence et la mettent en pratique dans leur ménage.

La chambre des affaires matrimoniales du Tribunal de Première Instance d'Abidjan ne désemplit pas. La guerre a eu le dos très large en tentant de justifier de nombreux cas d'infidélité et d'abandon de familles ou de domicile, causes de divorce.

Des armes lourdes comme les armes légères continuent de circuler et des agressions sont commises.

## **FACE À CES SITUATIONS, QUE FAIRE POUR MIEUX GÉRER LE POST-CONFLIT ?**

Voici quelques pistes :

- Prendre en compte les questions d'égalité de Genre pour favoriser la reconnaissance des Droits des Femmes ; en tenir compte dans la planification et la budgétisation du post-conflit ;
- Procéder aux réformes institutionnelles ou autres nécessaires ; à la révision des codes et lois pour en extirper toutes discriminations ou prendre de nouvelles lois pour combler les vides. Notamment faire du viol en temps de guerre une infraction qualifiée "crime" ;
- Réaliser de manière transparente, la reconstitution des Actes d'Etat Civil détruits par la guerre, l'identification, le recensement des populations et l'établissement des listes électorales des différentes composantes du Peuple ;
- Développer une culture des droits humains, de la démocratie et de bonne gouvernance, pour limiter les abus et éviter la culture de l'impunité dans un contexte où la corruption est devenue une gangrène ;
- Dénoncer les violences basées dont elles ont été systématiquement victimes. Exiger l'application de la Résolution 1325 ; poursuivre et sanctionner les violations des droits des femmes d'où qu'elles proviennent ;
- Traduire en lois nationales les instruments juridiques internationaux ou régionaux et les faire appliquer devant leurs Juridictions ;
- Soutenir le secteur privé affecté par la guerre ;
- Soutenir les initiatives de micro-crédits/micro- finances et renforcer les capacités des femmes par l'alphabétisation et la formation ;
- Indemniser les victimes ;
- Réduire les impôts et taxes, au besoin les supprimer durant le temps de guerre / crise parce qu'en les exécutant, nul ne peut subvenir à ses besoins primaires ;
- Revoir la politique en faveur l'emploi en tenant compte du Genre ;
- Réhabiliter les structures de santé, d'éducation et de protection sociale dégradées par le conflit.

## **CONCLUSION – RECOMMANDATIONS**

Le Post-conflit nécessite une phase de Vérité, Justice et Réconciliation pour le Pardon qui est source de Paix. Du côté de l'Etat, de nombreuses lois d'amnistie sont intervenues. Encore faudrait-il rétablir la confiance rompue. Car c'est seulement dans un climat de confiance que les victimes peuvent s'exprimer en toute sécurité.

Pour **consolider la Paix et prévenir la reprise des hostilités**, certaines dispositions doivent être prises notamment :

- Créer, réformer ou renforcer certaines institutions nationales ; veiller à la surveillance des élections, à la protection, la défense ou la promotion des Droits Humains ; mener à terme les programmes de réinsertion et de DDR ; rechercher les conditions de la relance économique et du développement ; poursuivre les activités humanitaires ou de développement entreprises pour la sortie de crise ;
- Assurer la sécurité publique ;
- Faciliter l'accès aux équipements sociaux essentiels de toute urgence ;
- Financer le développement en investissant dans les Femmes ;

- Encourager une action internationale coordonnée pour veiller à la coordination des actions en unissant les efforts des organes ;
- Observer la bonne gouvernance dans l'Administration publique, l'économie, la Justice etc. en luttant contre la corruption sous toutes ses formes ;
- Pratiquer une vraie démocratie ;
- Créer un environnement propice aux investissements et à la croissance économique ;
- Privilégier le développement social et la justice sociale ;
- Eliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Restructurer l'aide internationale ;
- Réduire le fardeau de la dette ;
- Ouvrir les marchés internationaux ;
- Appuyer la coopération et l'intégration régionale ;
- Harmoniser les initiatives internationales et bilatérales en cours et mobiliser la volonté politique nécessaire.

\*\*\*\*\*